

Plan de Distribution des Médicaments 2013

(penser à bien noter vos choix : date, lieu, produit, quantités ...)

L'obtention de certains produits (ApiVar) (achat et redistribution individuelle) n'est possible que sur Ordonnance établie par notre Vétérinaire Conseil, Docteur R. DE POOTER, ou son suppléant, Docteur H. CORDAS, qui nous permet d'obtenir le produit auprès du Laboratoire, mais aussi de vous le redistribuer ...

Vos besoins en médicaments (ApiVar, ApiGuard ou ApilifeVar) s'expriment obligatoirement à l'aide d'un « **Bulletin PSE 2013** », individualisé suivant votre situation, accompagné du paiement d'avance par chèque ; Il vous faut une unité indivisible de médicament pour traiter cinq ruches, soit 1 étuis de 10 lanières Apivar - 1 boîte de 10 barquettes ApiGuard - 1 pack de 8 sachets ApilifeVar ; **Le nombre de paquets de médicaments demandés doit être en adéquation avec votre nombre de ruches déclarées au PSE.**

La récupération de vos produits, ainsi que l'Ordonnance ou Bon de Livraison correspondant (à insérer dans votre Registre d'Elevage) se fait lors des réunions spécifiques (voir planning ci-contre), ou par expédition colissimo chez vous, moyennant 11 Euros de port (jusqu'à 250 ApiV, 25 étuis - ou 50 ApiG, 5 boîtes - ou 160 ApilifeV, 20 packs de 8 sachets).

Les règles de gestion pour l'obtention de produits subventionnés :

Etre à jour de ses cotisations, demander des produits en concordance avec son nombre de ruches déclarées, joindre au Bulletin de Demande son paiement à l'avance par chèque, récupérer ou faire récupérer ses produits suivant l'une des manières indiquées.

Vous comprendrez, nous l'espérons, qu'un bon fonctionnement dépend de la rigueur de chacun ; aussi, nous ne rembourserons aucun paiement, nous rejetterons toute demande non conforme, et tout produit payé et non récupéré au 30 Septembre redeviendra la propriété du Groupement.

Nous ne pouvons pas « panacher » les livraisons : choisissez un seul produit pour votre demande de médicaments.

La distribution, comme l'an dernier, sera organisée soit par expédition (solution idéale pour les apiculteurs éloignés) ou ponctuellement, sur les lieux de réunions suivants :

- **ALES** (Devant l'Ecole Primaire, Face au Parking LECLERC)
le 05/07/2013 de 18 à 19h.
- **BAGNOLS sur CEZE** :
(Parking de la GARE) **le 06/07/2013** de 10h à 11h.
- **NÎMES** (face à l'Entrée DSV Mas de l'Agriculture) :
le 06/07/2013 de 14h à 15h.
- **PONT D'HERAULT** (Parking du Pont, Rive gauche) :
le 06/07/2013 de 17 à 18h.

Ces lieux et dates seront rappelés dans la Lettre d'Infos de Mars-Avril ; il est cependant important de bien les noter et de s'en souvenir ; **c'est toujours le premier week-end de Juillet** ; les médicaments non retirés pourront être expédiés : **réclamation et frais de port de 14€ par colis seront à adresser au Secrétariat GDSA 30 jusqu'au 30 Septembre** ; les trop perçus éventuels seront basculés en avoir, sur l'année suivante (vous en serez informés lors de la remise des médicaments) ; Un avoir ne court que sur l'année suivant son émission.

A partir de Mars 2013, pour les retardataires, le prix des médicaments est majoré de 3 Euros. (Cette règle n'est pas appliquée aux nouveaux adhérents)

La date limite de demande est fixée au 31 Mai, date des éditions d'Ordonnances et achats groupés, sauf **dérogations particulières pour les nouveaux adhérents** et en fonction du stock disponible.

Suite à l'accroissement de son cheptel, il sera possible de faire un **complément de demande de médicaments jusqu'au 31 Mai.**

Sachons prévoir : Grâce à notre approvisionnement, réalisé en Juin, les médicaments délivrés, peuvent être utilisés encore pour les traitements de l'année suivante.

Plan de Distribution des Médicaments 2013

(penser à bien noter vos choix : date, lieu, produit, quantités ...)

L'obtention de certains produits (ApiVar) (achat et redistribution individuelle) n'est possible que sur Ordonnance établie par notre Vétérinaire Conseil, Docteur R. DE POOTER, ou son suppléant, Docteur H. CORDAS, qui nous permet d'obtenir le produit auprès du Laboratoire, mais aussi de vous le redistribuer ...

*Vos besoins en médicaments (ApiVar, ApiGuard ou ApilifeVar) s'expriment obligatoirement à l'aide d'un « Bulletin PSE 2013 », individualisé suivant votre situation, accompagné du paiement d'avance par chèque ; Il vous faut une unité indivisible de médicament pour traiter cinq ruches, soit 1 étuis de 10 lanières Apivar - 1 boîte de 10 barquettes ApiGuard - 1 pack de 8 sachets ApilifeVar ; **Le nombre de paquets de médicaments demandés doit être en adéquation avec votre nombre de ruches déclarées au PSE.***

La récupération de vos produits, ainsi que l'Ordonnance ou Bon de Livraison correspondant (à insérer dans votre Registre d'Elevage) se fait lors des réunions spécifiques (voir planning ci-contre), ou par expédition colissimo chez vous, moyennant 11 Euros de port (jusqu'à 250 ApiV, 25 étuis - ou 50 ApiG, 5 boîtes - ou 160 ApilifeV, 20 packs de 8 sachets).

Les règles de gestion pour l'obtention de produits subventionnés :

Etre à jour de ses cotisations, demander des produits en concordance avec son nombre de ruches déclarées, joindre au Bulletin de Demande son paiement à l'avance par chèque, récupérer ou faire récupérer ses produits suivant l'une des manières indiquées.

Vous comprendrez, nous l'espérons, qu'un bon fonctionnement dépend de la rigueur de chacun ; aussi, nous ne rembourserons aucun paiement, nous rejetterons toute demande non conforme, et tout produit payé et non récupéré au 30 Septembre redeviendra la propriété du Groupement.

Nous ne pouvons pas « panacher » les livraisons : choisissez un seul produit pour votre demande de médicaments.

La distribution, comme l'an dernier, sera organisée soit par expédition (solution idéale pour les apiculteurs éloignés) ou ponctuellement, sur les lieux de réunions suivants :

*- ALES (Devant l'Ecole Primaire, Face au Parking LECLERC)
le 05/07/2013 de 18 à 19h.*

*- BAGNOLS sur CEZE :
(Parking de la GARE) le 06/07/2013 de 10h à 11h.*

*- NÎMES (face à l'Entrée DSV Mas de l'Agriculture) :
le 06/07/2013 de 14h à 15h.*

*- PONT D'HERAULT (Parking du Pont, Rive gauche) :
le 06/07/2013 de 17 à 18h.*

*Ces lieux et dates seront rappelés dans la Lettre d'Infos de Mars-Avril ; il est cependant important de bien les noter et de s'en souvenir ; **c'est toujours le premier week-end de Juillet** ; les médicaments non retirés pourront être expédiés : **réclamation et frais de port de 14€ par colis seront à adresser au Secrétariat GDSA 30 jusqu'au 30 Septembre** ; les trop perçus éventuels seront basculés en avoir, sur l'année suivante (vous en serez informés lors de la remise des médicaments) ; Un avoir ne court que sur l'année suivant son émission.*

A partir de Mars 2013, pour les retardataires, le prix des médicaments est majoré de 3 Euros. (Cette règle n'est pas appliquée aux nouveaux adhérents)

*La date limite de demande est fixée au 31 Mai, date des éditions d'Ordonnances et achats groupés, sauf **dérogations particulières pour les nouveaux adhérents** et en fonction du stock disponible.*

*Suite à l'accroissement de son cheptel, il sera possible de faire un **complément de demande de médicaments jusqu'au 31 Mai.***

Sachons prévoir : Grâce à notre approvisionnement, réalisé en Juin, les médicaments délivrés, peuvent être utilisés encore pour les traitements de l'année suivante.